

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1749

19 septembre 2006

### SOMMAIRE

AAA Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83920	Lux Restauration, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83927
AJM Technologies S.A., Luxembourg . . . . .	83914	Lys S.A.H., Luxembourg . . . . .	83920
AJM Technologies S.A., Luxembourg . . . . .	83914	Marc Decker, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83910
AKH Luxco S.C.A., Luxembourg . . . . .	83925	Marc Decker, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83910
Altafinance S.A., Luxembourg . . . . .	83906	Monnet Management S.A., Luxembourg . . . . .	83913
Arasm S.A., Luxembourg . . . . .	83907	MSEOF Marengo I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83908
(Les) Baronnies d'Armagnac S.A., Luxembourg . . . . .	83907	MSEOF Marengo II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83908
BRE/Management S.A., Luxembourg . . . . .	83912	metallic design, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .	83910
C.G., S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	83942	N.L.C.-Invest S.A., Luxembourg . . . . .	83926
CNA Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	83918	Olympia Capital Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	83914
Compagnie de Révision S.A., Münsbach . . . . .	83912	Olympia Capital Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	83917
Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A., Luxembourg . . . . .	83909	Optimax Group Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	83952
Crescent Euro Self Storage Investments II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83934	Optimax Group Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	83952
Danbel S.A.H., Luxembourg . . . . .	83928	Panatella Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83906
Darwin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83951	Pertrutou Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83922
Darwin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83951	Pertrutou Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83924
Decennium Investments S.A., Luxembourg . . . . .	83908	Real Estate Engineering and Development S.A., Luxembourg . . . . .	83918
Ernst & Young Management S.A., Luxembourg . . . . .	83912	Repco 12 S.A., Luxembourg . . . . .	83944
Ernst & Young S.A., Münsbach . . . . .	83913	Repco 4 S.A., Luxembourg . . . . .	83952
Etablissements Hoffmann-Schwall S.A., Alzingen . . . . .	83934	Repco 5 S.A., Luxembourg . . . . .	83951
Evergreen Estates Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83907	Rocagest S.A.H., Luxembourg . . . . .	83913
Everson S.A., Luxembourg . . . . .	83907	Rolilux S.A.H., Luxembourg . . . . .	83913
F.I.E. S.A., Luxembourg . . . . .	83918	Russian Consumer Finance No.1 S.A., Luxem- bourg . . . . .	83921
Fabrizio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83935	Russian Consumer Finance No.1 S.A., Luxem- bourg . . . . .	83922
Faulkner Properties 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83945	Rutek Alliance S.A., Luxembourg . . . . .	83929
Fidiga S.A., Luxembourg . . . . .	83944	Shorelark Property, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83943
FMC Finance S.à r.l. Luxembourg - IV, Luxem- bourg . . . . .	83943	Sint S.A., Echternach . . . . .	83908
FMC Trust Finance S.à r.l., Luxembourg, Luxem- bourg . . . . .	83928	Taura S.A., Luxembourg . . . . .	83950
Gaming VC Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	83942	Taura S.A., Luxembourg . . . . .	83950
Hagara Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83906	Tomkins American Investments, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	83919
Hasa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83907	Tomkins American Investments, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	83920
Intract, GmbH, Luxembourg . . . . .	83944	Via Santé S.A., Luxembourg . . . . .	83925
J & S Group S.A., Luxembourg . . . . .	83906	Vicavi, S.à r.l., Dalheim . . . . .	83926
J + V Heizung und Sanitär S.A., Bivange . . . . .	83933	Vicavi, S.à r.l., Dalheim . . . . .	83927
J.P. Morgan Luxembourg International, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	83941	Woodlark Property, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83941
LB Software S.A., Luxembourg . . . . .	83925	World Prospection S.A. . . . .	83934

83906

**ALTAFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 104.703.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

FIDUPAR

Signatures

(073438.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**PANATELLA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 69.671.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour PANATELLA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(070831.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

---

**HAGARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 29, rue Léandre Lacroix.  
R. C. Luxembourg B 85.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05394, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(071059.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

---

**J & S GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 92.379.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 mai 2006 a appelé, avec effet au 10 juin 2005, aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Koen Van Baren. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;

- Monsieur Carl Speecke, Administrateur;

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour J & S GROUP S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073405.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**LES BARONNIES D'ARMAGNAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 29, rue Léandre Lacroix.  
R. C. Luxembourg B 89.828.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(071066.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

---

**HASA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 85.041.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(071071.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

---

**EVERSON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 85.059.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05357, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(071074.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

---

**EVERGREEN ESTATES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 89.474.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05353, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(071077.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

---

**ARASM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.121.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03956, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071118.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

---

**MSEOF MARENGO II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.004.900,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 102.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société MSEOF MARENGO II, S.à r.l.*

Signature

(071172.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

**MSEOF MARENGO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.023.500,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 102.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05795, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MSEOF MARENGO I, S.à r.l.*

Signature

(071175.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

**DECENNIUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. CAMOMILLE HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 101.679.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071180.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

**SINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle Régionale.  
R. C. Luxembourg B 97.255.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SINT S.A., ayant son siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle Régionale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 97.255, constituée suivant acte reçu le 26 février 2002, publié au Mémorial C numéro 850 du 5 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude Schmitz, administrateur de sociétés, demeurant à Heisdorf.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie Bataille, employée privée, demeurant à Sierck-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Virginie Bataille, employée privée, demeurant à Sierck-les-Bains.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 710 du 19 juillet 2005 contenant absorption par la société ROTAREX ELECTRONICS S.A.

2.- Décharge à accorder aux organes de la société.

3.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

83909

*Exposé*

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 30 juin 2005, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration des deux sociétés anonymes luxembourgeoises: (1) ROTAREX ELECTRONICS S.A., ayant son siège à L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch, société absorbante, titulaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote de (2) la société SINT S.A., ayant son siège à L-6468 Echternach, Zone Industrielle Régionale, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 710 du 19 juillet 2005.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 1<sup>er</sup> juillet 2005, limité toutefois à ses effets comptables, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par les actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion du 30 juin 2005 entre la société absorbée SINT S.A. et la société absorbante ROTAREX ELECTRONICS S.A., de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution étant achevée.

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J.-C. Schmitz, V. Bataille, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

J. Elvinger.

(072802.3/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**COMPAGNIE FINANCIERE DES GRANDS VINS DE TOKAJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 38.627.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2006*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Louis Laborde, demeurant au 62, avenue Chauvau à F-92200 Neuilly-sur-Seine, de Monsieur Ronan Laborde, demeurant au 62, avenue Chauvau à F-92200 Neuilly-sur-Seine et de Madame Jane Laborde, demeurant au 62, avenue Chauvau à F-92200 Neuilly-sur-Seine, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03105. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073739.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83910

**MARC DECKER, Société à responsabilité limitée,  
(anc. REDELUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 60.182.

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Marc Decker, commerçant, né à Luxembourg, le 7 octobre 1961, demeurant à L-5682 Dalheim, Schleemillen, seul associé de REDELUX, S.à r.l. avec siège social à L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 60.182, constituée suivant acte du notaire Jean Seckler de Junglinster du 3 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 601 du 31 octobre 1997, modifié par acte sous seing privé du 28 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 12 février 2002.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il décide de modifier la dénomination de la Société en MARC DECKER (anciennement REDELUX), S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de MARC DECKER (anciennement REDELUX), S.à r.l.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Decker, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2006, vol. 905, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 juin 2006.

F. Molitor.

(072903.3/223/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**MARC DECKER, Société à responsabilité limitée,  
(anc. REDELUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 60.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 juin 2006.

F. Molitor.

(072908.3/223/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**metallic design, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.  
H. R. Luxemburg B 101.916.

Im Jahre zweitausendsechs, den dritten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Hans Herznach, Diplom Handelslehrer, geboren in Schweich (D), am 10. September 1950, wohnhaft in D-54296 Trier, Januarius Zickstrasse 88;

2) Frau Ruth Herznach geborene Schmitt, Geschäftsführerin, geboren in Zell (D), am 17. März 1956, wohnhaft in D-54296 Trier, Januarius Zickstrasse 88;

3) Herr Thomas Resch, Meister in Metallbau, geboren in Berglicht (D), am 25. Mai 1964, wohnhaft in D-54426 Berglicht, Hauptstrasse 1.

Welche Kompargenten in ihren vorerwähnten Eigenschaften den unterzeichneten Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Herr Hans Herznach, vorgenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung metallic design, S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, unter der Nummer B 101.916,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 974 vom 30. September 2004.

Das Gesellschaftskapital im Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil.

Der alleinige Gesellschafter, erklärt zu handeln an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

#### Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter Herr Hans Herznach, vorgeannt, beschliesst das Gesellschaftskapital um zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) zu bringen, durch Schaffung von fünfhundert (500) neuen Anteilen zu fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil.

Die neuen Anteile sind mit den gleichen Rechten und Vorteilen ausgestattet wie die bestehenden Anteile.

Diese Kapitalerhöhung von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) wird sodann von dem alleinigen Gesellschafter Herrn Hans Herznach, vorgeannt, gezeichnet und voll und in bar eingezahlt.

Die zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) stehen der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### Zweiter Beschluss

Herr Hans Herznach, und dessen Ehegattin Dame Ruth Herznach, geborene Schmitt, beide vorgeannt, treten durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr dem dies annehmenden Herrn Thomas Resch, vorgeannt, zweihundert (200) Gesellschaftsanteile ab an der vorgeannten Gesellschaft metallic design, S.à r.l., eingetragen auf den Namen von Herrn Hans Herznach, zum Preis von fünftausend Euro (5.000,- EUR), welchen Betrag die Zedenten bekennen vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von dem Zessionar erhalten zu haben, weshalb die Zedenten dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligen.

Herr Thomas Resch wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Der Gesellschafter Hans Herznach erklärt ausdrücklich Herrn Thomas Resch, als neuen Gesellschafter anzunehmen.

Infolge der vorgeannten Anteilsabtretung sind die Herren Hans Herznach und Thomas Resch die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung metallic design, S.à r.l.

#### Dritter Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft metallic design, S.à r.l., abgeändert wie folgt:

«**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Gesellschaftsanteile von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Herr Hans Herznach, Diplom Handelslehrer, wohnhaft in D-54296 Trier, Januarius Zickstrasse 88, achthundert Anteile .....	800
2) Herr Thomas Resch, Meister in Metallbau, wohnhaft in D-54426 Berglicht, Hauptstrasse 1, zweihundert Anteile .....	200
Total: eintausend Anteile .....	1.000

Alle Anteile sind voll und in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht.»

#### Vierter Beschluss

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code Civil, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft metallic design, S.à r.l. ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch den administrativen Geschäftsführer Herrn Hans Herznach, und den technischen Geschäftsführer Herrn Thomas Resch, beide vorgeannt.

Die Geschäftsführer erklären des weiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollziehen zustellen zu lassen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worueber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde, mit Uns Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: H. Herznach, R. Herznach geb. Schmitt, T. Resch, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2006, vol. 533, fol. 82, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Grevenmacher, den 12. Juli 2006.

J. Gloden.

(073089.3/213/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

83912

**ERNST & YOUNG MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 88.089.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 20 juin 2006 que:

- M. Kenneth Hay a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2006.
- M. Jean-Marie Gischer, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 26 février 1956 à Arlon (Belgique), demeurant au 7, rue des Frênes, B-6700 Arlon (Belgique), a été nommé au poste d'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006, en remplacement de M. Kenneth Hay. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Münsbach, le 10 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073393.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 32.665.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 20 juin 2006 que M. Kenneth Hay a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2006.

Münsbach, le 10 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073396.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**BRE/MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.323.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 20 juin 2006*

En date du 20 juin 2006, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de changer la durée du mandat de tous les administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006;
- de nommer Monsieur Michael Pegler, né le 13 octobre 1975 à Bristol, Royaume-Uni, Senior Financial Controller, avec adresse professionnelle au 40, Berkeley Square, W1J 5AL Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Gary M. Summers;
- Monsieur Robert W. Simon;
- Madame Cornelia M.W. van den Broek;
- Monsieur Michael Pegler.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

BRE/MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074133.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.



83913

**MONNET MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 88.871.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 20 juin 2006 que:

- M. Kenneth Hay a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2006.

- M. John Hames, Expert-Comptable, né le 6 août 1967 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant au 3, rue Camille Kleber, L-7597 Reckange/Mersch (Luxembourg), a été nommé au poste d'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006, en remplacement de M. Kenneth Hay. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Münsbach, le 10 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073400.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**ERNST & YOUNG, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 47.771.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 20 juin 2006 que M. Kenneth Hay a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2006.

Münsbach, le 10 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073423.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**ROLILUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 57.413.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2006 à 15.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs R.A.H. Van Weelde, Jean Quintus et Koen Lozie, Administrateurs et de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073686.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**ROCAGEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 52.251.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06973, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073992.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**AJM TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 88.784.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social de la société le 22 mars 2005*

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Ali Benaouda de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat;

- Conformément aux statuts coordonnés de la société et à l'article 51 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Angéla Schreiber, demeurant au 14, rue des Tilleuls, F-57920 Monneren, administrateur de la société avec effet immédiat pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AJM TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073587.4//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**AJM TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 88.784.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 16 mai 2006*

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Ali Benaouda en tant qu'administrateur de la société avec effet au 14 mars 2005;

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation au poste d'administrateur de la société de Madame Angéla Schreiber, demeurant au 14, rue de l'Ancienne Gare, F-57920 Monneren, pour une période débutant le 15 mars 2005 et venant à l'expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 2011;

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprise, de son poste de commissaire au compte de la société;

- L'Assemblée décide de nommer la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING), S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, commissaire au compte de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AJM TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073587.5//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 52.789.

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, n° 52.789, constituée suivant acte reçu le 10 novembre 1995, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C n° 18 du 11 janvier 1996.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.950 (deux mille neuf cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

*Refonte des statuts de la Société*

Ces faits étant exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident de ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide à l'unanimité de refondre l'intégralité des statuts de la Société.

Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

### **Dénomination, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

### **Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 73.128,59 (soixante-treize mille cent vingt-huit euros et cinquante-neuf cents), représenté par 2.950 (deux mille neuf cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### **Art. 6.**

##### **1. Cessions**

Les cessions d'actions peuvent être effectuées librement entre les actionnaires.

Par «cession» au sens des présents statuts, il faut entendre toute mutation, à titre gratuit ou à titre onéreux, par quelque mode que ce soit, résultant d'une vente, d'un apport, d'une fusion et autres opérations assimilées, d'une donation ou d'un échange d'une ou plusieurs actions de la société.

Toutes les cessions à des tiers envisagées par les actionnaires et portant sur des actions qu'ils détiennent ou détiendront au sein du capital social de la société OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., sont soumises à l'agrément du conseil d'administration, tel que prévu au paragraphe II ci-après.

##### **2. Clause d'agrément**

Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant en ligne directe, toute cession d'actions à quelque titre que ce soit, à un tiers non associé doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément préalable du conseil d'administration.

Une demande d'agrément doit, en conséquence, être notifiée à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit indiquer les noms, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée, ainsi que le prix de la cession. L'agrément résulte soit d'une notification de l'agrément par la société, soit du défaut de réponse de celle-ci dans le délai de trois mois à compter de la demande.

En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé et à moins que le cédant décide de renoncer à la cession envisagée, le conseil d'administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions soit par un ou plusieurs actionnaires ou par un ou plusieurs tiers, soit par la société en vue d'une réduction de capital, mais en ce cas, avec le consentement du cédant. A défaut d'accord entre les parties, le prix des

actions est déterminé par voie d'expert désigné parmi ceux inscrits sur les listes des cours et tribunaux, soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles, par ordonnance du Juge des Référé du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et sans recours possible. Les frais d'expertise seront pris intégralement en charge par l'éventuel acquéreur.

Si à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, la prolongation du délai peut être accordée, à la demande de la société, par ordonnance de référé du Juge des Référé du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, l'actionnaire cédant et le cessionnaire dûment appelés. Cette ordonnance n'est pas susceptible de recours.

Dans le cas où le prix déterminé par expert n'aura pas l'agrément du cédant, celui-ci pourra renoncer à la vente, à sa seule convenance, à seule charge d'en informer la société par lettre recommandée A.R. dans la quinzaine de la notification du résultat de l'expertise.

Dans le cas où la société a donné son consentement à un projet de nantissement d'actions, ce consentement emportera agrément du cessionnaire en cas de réalisation forcée des actions nanties selon les dispositions légales en la matière, à moins que la société ne préfère, après la cession, racheter les actions en vue de réduire le capital dans le cadre et sous les conditions prévues par les articles 49-1 à 49-8 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices.

Elle s'applique aussi en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apport en numéraire.

Dans ce cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat stipulés au présent article s'exercent sur les actions souscrites et le délai imparti au conseil d'administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte ou non de maintenir celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la clôture de souscription.

### **Administration, Surveillance**

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement si la majorité des administrateurs sont présents. Les résolutions prises lors des réunions du conseil d'administration le seront valablement par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Exceptionnellement, le premier président du conseil et la première personne déléguée à la gestion journalière de la société (administrateur-délégué) pourront être nommés par la première assemblée générale extraordinaire.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la So-

ciété; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

#### Assemblée générale

**Art. 11.** A défaut de s'être réunie à une autre date, l'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

#### Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 17.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de la tenue de cette assemblée, s'élève à environ deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 153S, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

J. Elvinger.

(073799.2/211/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

#### OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 52.789.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42817 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(073800.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83918

**CNA CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 90.341.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 juillet 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 12, Am Beiebiérg, L-6973 Rameldange,
- Madame Rita Reichling, avocate, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal à Luxembourg,
- Monsieur Diego Boada De Iriarte, directeur de sociétés, demeurant au C/ Pont de Can Venet, 5 Bajos 4º, 08173 Sant Cugat del Valles (Barcelona), Espagne,
- Monsieur Jorge Parlade De Elia, directeur de sociétés, demeurant au C/ Angel Guimera, 16-17, 08570 Torello (Barcelona), Espagne.

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, 5, bd de la Foire, Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes de AUDIEX S.A. n'a pas été reconduit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03384. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073705.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**F.I.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 78.692.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 5 juillet 2006 que:

- Monsieur Renato Bullani, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6830 Chiasso (Suisse), Corso San Gottardo 32, Monsieur Vittorio Meroni-Carlovini, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6883 Novazzano (Suisse), Via Boschetto, n° 27, Casate, et Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société, leurs mandats étant arrivés à expiration;
- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat étant arrivé à expiration;

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 6 juillet 2006 que:

Monsieur Renato Bullani a été nommé comme président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat. Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02698. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073715.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**REAL ESTATE ENGINEERING AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 97.857.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073994.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 86.645.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 86.644,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 15, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., (the «Company»), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 86.645, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 28, 2002, published in the Mémorial C n° 965 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of March 14, 2006, not yet published in the Mémorial C.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the sixteenth of March of each year, the accounting year having started on the fifteenth of March 2006 closing on the sixteenth of March 2006.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on the seventeenth of March of each year and ends on the sixteenth of March of the subsequent year».

**Costs**

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Sur-name, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B. 86.644,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 mars 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 86.645, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2006, non encore publié au Mémorial C.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au seize mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le quinze mars 2006 clôturera le seize mars 2006.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le dix-sept mars de chaque année et se termine le seize mars de l'année suivante».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(073192.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 86.645.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41942 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

J. Elvinger.

(073194.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**AAA CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2-4, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 74.571.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention approuvée par les associés en date du 16 juin 2006 que TRIPLE A CAPITAL PARTNERS LTD, société domiciliée aux Iles Vierges Britanniques a cédé ses 500 parts sociales à Monsieur Albéric Braas, demeurant au 51, Oakley Street, GB-London SWV3 5HB.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02937. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073823.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**LYS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 24.697.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06983, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074000.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---



**RUSSIAN CONSUMER FINANCE NO.1 S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 114.369.

In the year two thousand six, on the twenty-first day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RUSSIAN CONSUMER FINANCE NO.1 S.A. (the «Company»), having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 114.369 The Company was incorporated pursuant to a deed of 11 January 2006, to be published shortly in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented (the «Shareholders») and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 310 (three hundred and ten) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to amend and restate the articles of association of the Company.

2. Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

*First resolution*

The general meeting of Shareholders resolves to completely amend and restate article 12 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

«12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors is authorised to establish one or various compartments, each of which corresponding to a distinct part of its estate («patrimoine»).

12.3 The Company may sell, assign or otherwise dispose of all or any of its assets in such manner as the Board of Directors or any other person appointed for such purpose shall approve at such time.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RUSSIAN CONSUMER FINANCE NO.1 S.A (la «Société»), ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.369 et constituée suivant un acte daté du 11 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée élit comme président Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le bureau. Cette liste et les procurations, seront signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à toute formalité ou condition de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier les Statuts de la Société.
2. Divers.

IV.- Après délibération réfléchie, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'amender complètement et de reformuler l'article 12.1 des Statuts de la Société qui sera libellé comme suit:

«12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine.

12.3 La Société peut vendre, céder ou autrement disposer de tout ou partie de ses avoirs de la manière que le Conseil d'Administration ou toute autre personne nommée à cette fin approuve à ce moment.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, vol. 152S, fol. 84, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

J. Elvinger.

(073249.2/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**RUSSIAN CONSUMER FINANCE NO.1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 114.369.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41989 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

J. Elvinger.

(073251.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**PERTRUTOU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.510.

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PERTRUTOU HOLDING S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte notarié en date du 29 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 299 du 7 juillet 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 2000, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 285 du 20 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick van Denzen, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rossitza Touptcheva, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Dijkerman, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 181.520,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 272.280,-, représenté par 60 actions ordinaires au porteur à un montant de EUR 90.760,-, représenté par 20 actions au porteur de valeur nominale de EUR 4.538,- chacune.

Réalisation de cette réduction par remboursement aux actionnaires majoritaires d'un montant de EUR 181.520,- et annulation de 40 actions ordinaires au porteur existantes.

Pouvoirs au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement auxdits actionnaires.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5.- des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.  
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt euros (EUR 181.520,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent soixante-douze mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 272.280,-), représenté par soixante (60) actions à quatre-vingt-dix mille sept cent soixante euros (EUR 90.760,-), représenté par vingt (20) actions de valeur nominale de quatre mille cinq cent trente-huit euros (EUR 4.538,-) chacune.

Cette réduction de capital est réalisée par:

- remboursement d'un montant de cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt euros (EUR 181.520,-) aux actionnaires majoritaires à savoir Madame Nelly Lijmer et Monsieur Wolf Lijmer;
- par annulation de quarante actions au porteur numérotées 1 à 40 détenues par les deux actionnaires majoritaires ci-dessus mentionnés.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement auxdits actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa premier.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille sept cent soixante euros (EUR 90.760,-), représenté par vingt (20) actions d'une valeur nominale de quatre mille cinq cent trente-huit euros (EUR 4.538,-) chacune.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and six, on the first day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PERTRUTOU HOLDING S.A., a company limited by shares, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated pursuant to a notarial deed on the 29th day of January 1992, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 7th day of July 1992, number 299.

The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Gérard Lecuit, a notary residing in Luxembourg, on the 15th day of September 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 20th day of April 2001 number 285.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Denzen, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Who appointed as secretary Mrs Rossitza Touptcheva, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Marco Dijkerman, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital by an amount of EUR 181,520.- in order to bring it down from its current amount of EUR 272,280.-, represented by 60 shares to EUR 90,760.-, represented by 20 shares of EUR 4,538.- each.

Realisation of such a reduction by reimbursement to the majority shareholders of an amount of EUR 181,520.- and cancellation of 40 existing shares.

Power to be granted to the board of directors to determine the conditions of reimbursement.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to reduce the share capital of the company by an amount of one hundred eighty-one thousand five hundred and twenty Euro (EUR 181,520.-) in order to bring it down from its current amount of two hundred seventy-two thousand two hundred and eighty Euro (EUR 272,280.-), represented by sixty (60) shares to ninety thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 90,760.-), represented by twenty (20) shares of four thousand five hundred and thirty-eight Euro (EUR 4,538.-) each.

The reduction is realised as follows:

- by reimbursement of an amount of one hundred eighty-one thousand five hundred and twenty Euro (EUR 181,520.-) to the majority shareholders Mrs Nelly Lijmer and Mr Wolf Lijmer;

- by cancellation of forty (40) bearer shares numbered 1 to 40 held by the two above mentioned majority shareholders.

The general meeting grants power to the board of directors to proceed with the reimbursement to the said shareholder, but not before a period of thirty days from the publication of the present deed in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* pursuant to article 69 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

*Second resolution*

Further to the above resolutions, the general meeting decides to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association which will be read as follows:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The corporate capital is set at ninety thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 90,760.-), represented by twenty (20) shares of four thousand five hundred thirty-eight Euro (EUR 4,538.-) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: P. Van Denzen, R. Touptcheva, M. Dijkerman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, vol. 153S, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

Senningerberg, le 12 juillet 2006.

P. Bettingen.

(073766.3/202/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**PERTRUTOU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

P. Bettingen.

(073768.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**LB SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 85.270.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur David Giannetti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073758.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**VIA SANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 76.609.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073767.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**AKH LUXCO S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.981.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 29 juin 2006 au siège social*

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des membres du conseil de surveillance suivants:

- Monsieur Robert L. Rosner;
- Monsieur Vincent Fesquet;
- Monsieur Jean-François Félix;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes de la société au 31 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour AKH LUXCO S.C.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073827.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83926

**N.L.C.-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 56.457.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 juillet 2006 que:

- Messieurs Jan Rottiers, David De Marco, Alain Lam ont démissionné de leur fonction d'administrateur;
  - Monsieur Olivier Liégeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
  - Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
  - Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, de nationalité française, né à Saint-Rémy/Saône-et-Loire (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
- ont été élus administrateurs. Le mandat des nouveaux administrateurs viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073833.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**VICAVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5680 Dalheim, 4, Kettengaass.  
R. C. Luxembourg B 96.221.

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

Victor Filipe Soares De Almeida, ouvrier, né à Luxembourg, le 22 mars 1967, et son épouse,

Ana Maria Neves Dos Santos, vendeuse, née à Mouraz/Tondela (Portugal), le 26 octobre 1967, demeurant ensemble à L-5670 Altwies, 38, rue de Mondorf,

uniques propriétaires des parts de VICAVI, S.à r.l. avec siège social à L-5680 Dalheim, 4, Kettengaass, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 96.221, constituée suivant acte Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1152 du 4 novembre 2003, modifiée procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé du 1<sup>er</sup> février 2005, publié audit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 530 du 2 juin 2005.

D'abord,

les époux Soares De Almeida-Neves Dos Santos, préqualifiés, cèdent à:

a) Vitor Manuel Vilas Boas Ferreira, plafonneur, né à Carapeços/Barcelos (Portugal), le 23 décembre 1977, demeurant à L-2714 Luxembourg, 6, rue du Fort Wallis, cinquante (50) parts de la Société pour le prix de mille deux cent cinquante (EUR 1.250,-);

b) Carla da Conceição Rodrigues De Oliveira, serveuse, née à Panque/Barcelos (Portugal), le 12 février 1977, demeurant à L-2714 Luxembourg, 6, rue du Fort Wallis, cinquante (50) parts de la Société pour le prix de mille deux cent cinquante (EUR 1.250,-).

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

A ce sujet, les cessionnaires déclarent avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les comptes tout comme les cédants confirment que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de cession a été payé par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ces cessions sont acceptées au nom de la Société par Victor Filipe Soares De Almeida, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant unique de ladite Société.

Ensuite, Vitor Manuel Vilas Boas Ferreira et Carla da Conceição Rodrigues De Oliveira, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

2) Ils acceptent la démission de Victor Filipe Soares De Almeida de son poste de gérant et lui donnent décharge pour l'exercice de ses fonctions.

3) Ils nomment Vitor Manuel Vilas Boas Ferreira, gérant administratif et Carla da Conceição Rodrigues De Oliveira, gérante technique, pour une durée illimitée.

4) La société est engagée par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

5) Ils modifient l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune.»

Finally, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: V.F. Soares De Almeida, A.M. Neves Dos Santos, V.M. Vilas Boas Ferreira, C. da Conceição Rodrigues De Oliveira, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2006, vol. 905, fol. 10, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 juin 2006.

F. Molitor.

(072893.3/223/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

### VICAVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 4, Kettengaass.

R. C. Luxembourg B 96.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 juin 2006.

F. Molitor.

(072897.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

### LUX RESTAURATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 117.858.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence a Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Julien Gladek, aide-comptable, né à Mont-Saint-Martin (F), le 16 mai 1977, demeurant à F-54400 Longwy, 37, rue du Père Blanc.

2) Monsieur Saad Rachidi, aide-comptable, né à Mont-Saint-Martin (F), le 28 mars 1982, demeurant à F-54135 Mexy, 27, route Nationale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de LUX RESTAURATION, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet la gestion et l'exploitation d'établissement de restauration rapide (snack, friterie, kebab) pour compte propre. Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en 100 parts sociales de 125,- EUR chacune.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Julien Gladek, préqualifié . . . . .	50 parts
2) Monsieur Saad Rachidi, préqualifié . . . . .	50 parts
Total . . . . .	100 parts

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 9.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille quarante-six euros (1.046,- EUR).

*Réunion des associés*

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

gérant technique: Monsieur Claude Girasole, cuisinier, né à Longwy (F), le 13 juillet 1967, demeurant à F-54400 Longwy, 60, avenue du 8 Mai;

gérant administratif: Monsieur Julien Gladek, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute. Signé: J. Gladek, S. Rachidi, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006, vol. 918, fol. 59, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 juin 2006.

*G. d'Huart.*

(073941.3/207/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**DANBEL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 38.570.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06985, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(074001.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**FMC TRUST FINANCE S.à r.l., LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

H. R. Luxemburg B 62.969.

*Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 29. Juni 2006*

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat von KPMG AUDIT, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxemburg, 31, allée Scheffer als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2007 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2006.

*Unterschrift.*

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03227. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074032.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.



**RUTEK ALLIANCE S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 117.881.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth of July.  
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Andrey Lunev, company director, residing at Zemlianay Val St., 64, bld 2, Moscow 109004, Russia,  
2) Mr Vladimir Lunev, company director, residing at Zemlianay Val St., 64, bld 2, Moscow 109004, Russia,  
both here represented by Mr Miguel Muñoz, Company Director, with professional address at 4, avenue Pescatore,  
2324 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on July 12th, 2006.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a limited corporation under the name of RUTEK ALLIANCE S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-), divided into three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 4.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

**Art. 7.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 9.** The annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday in the month of July at noon.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of August 10th, 1915 on commercial companies, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 13.** The amended law of August 10th, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2006.
- 2) The first annual General Meeting shall be held in 2007.

#### *Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Andrey Lunev, prenamed, one hundred and sixty shares . . . . .	160
2) Mr Vladimir Lunev, prenamed, one hundred and sixty shares . . . . .	<u>160</u>
Total: three hundred and twenty shares . . . . .	320

All these shares have been fully paid up in cash so that the sum of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

#### *Constitutive meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at four and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
  - a) Mr Alain Balanzategui, Company Director, born on September 17, 1969 in Pétange, with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg;
  - b) Mr Miguel Muñoz, Company Director, born on February 5, 1958 in Puertollano, with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg;
  - c) Mr Vladimir Lunev, company director, born on March 10, 1949 in Donetskaya, Ukraine, residing at Zemlianay Val St., 64, bld 2, Moscow 109004, Russia;
  - d) Mr Andrey Lunev, company director, born on March 3, 1971 in Donetskaya, Ukraine, residing at Zemlianay Val St., 64, bld 2, Moscow 109004, Russia.

3) The following is appointed Auditor:

Mr Henri Vanherberghen, «ingénieur commercial et comptable agréé», born on May 15, 1941 in Uccle, Belgium, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels, Belgium.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2010.

5) The Company shall have its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appears, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Andrey Lunev, administrateur de sociétés, demeurant Zemlianay Val St., 64, bld 2, Moscou 109004, Russie,

2. Monsieur Vladimir Lunev, administrateur de sociétés, demeurant Zemlianay Val St., 64, bld 2, Moscou 109004, Russie,

tous les deux ici représentés par M. Miguel Muñoz, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 4, av Pescatore, L-2324 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RUTEK ALLIANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toute fois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, précède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à midi à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du modifiée 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Andrey Lunev, préqualifié, cent soixante actions . . . . . 160

3) Monsieur Vladimir Lunev, préqualifié, cent soixante actions . . . . . 160

Total: trois cent vingt actions. . . . . 320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Alain Balanzategui, administrateur de sociétés, né le 17 septembre 1969 à Pétange, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg;
- b) Monsieur Miguel Muñoz, administrateur de sociétés, né le 5 février 1958 à Puertollano, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg;
- c) Monsieur Vladimir Lunev, administrateur de sociétés, né le 10 mars 1949 à Donetskaya, Ukraine, demeurant à Zemlianay Val St., 64, bd 2, Moscou 109004;
- d) Monsieur Andrey Lunev, administrateur de sociétés, né le 3 mars 1971 à Donetskaya, Ukraine, demeurant à Zemlianay Val St., 64, bd 2, Moscou 109004.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

5) Le siège de la société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Muñoz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 62, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(075203.3/230/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

### **J + V HEIZUNG UND SANITÄR S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3322 Bivange, 14, rue de la Forge.

H. R. Luxemburg B 96.806.

*Ausserordentliche Generalversammlung unter Privatschrift im 2006, den 2. Juni*

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Verwaltungsrat zu ermächtigen Herr Josip Koljanin, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied und in seiner Eigenschaft als Vorsitzender des Verwaltungsrates, abzurufen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Verwaltungsrat zu ermächtigen Frau Jelka Zekic, vorbenannt, für eine Dauer von sechs Jahren zum neuen Verwalter zu ernennen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates sowie durch die Unterschrift eines weiteren Mitglied des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

Von dem was vorausgeht, ist der Verwaltungsrat zusammengesetzt wie folgt:

a) Mitglieder des Verwaltungsrates:

- Herr Vjekoslav Tadic, vorbenannt,
- Herr Kunibert Wirtz, wohnhaft in D-76356 Weigarten, 16, Elsterweg,
- Frau Jelka Zekic, vorbenannt.

b) Vorsitzender des Verwaltungsrates:

- Herr Kunibert Wirtz.

c) Kommissar:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., mit Sitz in Esch-sur-Alzette.

Die Gesellschaft ist rechtskräftig durch die gemeinsame Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates und eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Geschehen und aufgenommen am Datum wie Eingangs erwähnt, in

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01843. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(074152.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83934

**WORLD PROSPECTION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 79.816.

Il apparaît des différentes correspondances, ce qui suit:

- Que le siège social de la société WORLD PROSPECTION S.A. au numéro B 79.816 sis au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été dénoncé en date du 12 juin 2006 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073693.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**CRESCENT EURO SELF STORAGE INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 100.681.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue au siège social le 19 mai 2006 que les gérants ont été renommés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006:

- M. Olivier Dorier, Directeur, 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
- M. Henry A. Thompson, Juriste, 2nd Floor, 15 Sloane Square, UK - London SW1W 8ER, United Kingdom;
- M. Asim Zafar, Banquier, Villa 20, Gate 59, Al-Qadisiya Avenue, Manama, Bahrain;
- M. Mohammed Abdul Muiz Chowdhury, Banquier, Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain.

Mme Emira Socorro, Economiste, 2nd Floor, 15 Sloane Square, UK - London SW1W 8ER, United Kingdom, a été nommée gérante en remplacement de M. Muhannad Abdulhassan avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073887.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**ETABLISSEMENTS HOFFMANN-SCHWALL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 29.171.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 29 mai 2006*

1. L'assemblée générale nomme les administrateurs suivants:

- M. Claude Wagner,
  - M. Fabrice Maschiella,
  - M. Armand Sagrillo,
- pour la durée d'une année.

2. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de nommer Claude Wagner administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Il est précisé que la société peut être valablement engagée par les signatures conjointes de M. Fabrice Maschiella et de M. Armand Sagrillo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ETABLISSEMENTS HOFFMANN-SCHWALL

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074065.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**FABRIZIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 117.898.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth day of July.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholders, Mr André Smits, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name FABRIZIO, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.



**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un de ses fondés de pouvoir A, Monsieur André Smits, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination FABRIZIO, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Souscription et libération*

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Smits, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 61, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2006.

P. Bettingen.

(075490.3/202/392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 81.068.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 15 juin 2006*

Composition du conseil de gérance:

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2007:

- Mme Mélanie Bouillon, Gérante, EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. Alain Picherit, Gérant, EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. Charles Macdonald, Gérant, EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mme Dale Quarry, Gérante, EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

Pour le Conseil de gérance

A. Picherit / Ch. Macdonald

Gérant A / Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073892.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**WOODLARK PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 114.134.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 mai 2006*

En date du 30 mai 2006, l'associé unique a décidé:

1. De nommer en qualité de gérants de la société:

- Monsieur Camille Paulus, né à Schifflange, le 6 décembre 1940, consultant, ayant son adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich;

- Monsieur Eric Vanderkerken, né à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1964, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich;

2. La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073897.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83942

**GAMING VC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 38.608.345,-.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 104.348.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date du 28 septembre 2005 que:

- KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est nommée en remplacement de KPMG LLC, 8 Salisbury Square EC4Y 8BB avec effet rétroactif au 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073935.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**C.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 32, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 117.859.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Claudia Pereira Goncalves, gérante, née à Lavos / Figueira da Foz (P), le 11 décembre 1979, demeurant à B-6791 Athus, 5, rue de l'Eglise, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

2) Monsieur Massimo D'Amaro, gérant, né à Cologno Monzese (I), le 24 novembre 1970, demeurant à L-4405 Soleuvre, 2, rue Dr Welter, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de C.G., S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et hommes avec vente des articles de la branche et d'articles de parfumerie.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en 100 parts sociales de 125,- EUR chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Madame Claudia Pereira Goncalves, préqualifiée .....	49 parts
2) Monsieur Massimo D'Amaro, préqualifié .....	51 parts
Total .....	100 parts

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 9.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille quarante-six euros (1.046,- EUR).

*Réunion des associés*

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:
  - gérant technique: Monsieur Massimo D'Amaro, préqualifié;
  - gérante administrative: Madame Claudia Pereira Goncalves, préqualifiée.
2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4081 Esch-sur-Alzette, 32, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Pereira Goncalves, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006, vol. 918, fol. 59, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 juillet 2006.

G. d'Huart.

(073942.3/207/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**SHORELARK PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 111.347.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 mai 2006*

En date du 30 mai 2006, l'associé unique a décidé:

1. De nommer en qualité de gérants de la société:
  - Monsieur Camille Paulus, né à Schiffange, le 6 décembre 1940, consultant, ayant son adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich;
  - Monsieur Eric Vanderkerken, né à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1964, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich;
2. La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073938.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**FMC FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG - IV, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 82.631.

*Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 29. Juni 2006*

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat von KPMG AUDIT, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer in seiner Funktion als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2007 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074040.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83944

**REPCO 12 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 112.951.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

- 1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 3) Monsieur Derek McDonald a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073950.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**INTRACT, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1205 Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 51.828.

Ich, Ernst G. Bohlender, geboren am 10. Mai 1948, wohnhaft am Wiesenborn 8, 36124 Eichenzell, bin der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTRACT GmbH, Gesellschaftssitz L-1205 Luxembourg, Handelsregister Luxemburg B 51.828,

und halte am

20. Juli 2006 (Jahr zweitausendsechs, den zwanzigsten Juli) eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und beschließe was folgt:

1. Frau Martina Wiedemann, geborene Ranft, geboren am 29. November 1957, Lindenplatz 1, D-07629 Hermsdorf, wird als Geschäftsführer abberufen.
2. Zum Geschäftsführer wird Herr Klaus-Dieter Nitsch, geboren 31. August 1952, Kaufmann, Am Fuldaer Kreuz 7, 36157 Ebersburg/Weyhers bestellt.

Die Bestellung zum Geschäftsführer erfolgt auf unbestimmte Zeit. Er vertritt die Gesellschaft allein, auch wenn weitere Geschäftsführer bestellt sind.

Eichenzell, den 20. Juli 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09047. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073951.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**FIDIGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 23.598.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2002 que:

\* sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006:

- Madame M.P. Van Waelem, demeurant professionnellement au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;
- Madame M.J. Renders, demeurant professionnellement au 7, rue du fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;
- Madame L. Zenners, demeurant professionnellement au 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck;

\* est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006:

- EWA REVISION S.A., avec siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange (anciennement Monsieur Charles Ensch).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074035.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---



**FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 117.862.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the seventh day of July.

Before the undersigned Maître André Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FAULKNER PROPERTIES LIMITED having its registered office at 206 Main Street, Gibraltar, here represented by Mr Benoît Duvieusart, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Valetta, Malta on 7 July 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough of Luxembourg-City, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three-quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who can be members or not.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its manager.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers of the Company.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

**Art. 17.** Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 20.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and payment*

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by FAULKNER PROPERTIES LIMITED, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2006.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred 1,900 EUR.

### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, FAULKNER PROPERTIES LIMITED, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect FAULKNER PROPERTIES LIMITED, aforementioned, as sole Manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the the proxyholder of the above-appearing party, said proxyholder appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et six, le sept juillet.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FAULKNER PROPERTIES LIMITED, ayant son siège social au 206 Main Street, Gibraltar.

ici représentée par M. Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 juillet 2006 à La Valette, Malte.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toute espèce et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme Associé, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes les dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré vers toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des Associés. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux Associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un Associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-Associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des Associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux Associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), qui n'ont pas besoin d'être Associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul gérant.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant agissant seul.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des Associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des Associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les Associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures (24h) avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Si la Société n'a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes provisoires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et libération*

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par FAULKNER PROPERTIES LIMITED, susnommée. Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents (1.900) euros.

##### *Résolutions*

FAULKNER PROPERTIES LIMITED, représentant l'intégralité du capital social a pris aussitôt les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'Associé unique décide de nommer FAULKNER PROPERTIES LIMITED, susnommée, en tant que gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: B. Duvieusart, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 55, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(074026.3/230/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**TAURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 34.695.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2006*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 13 juin 2006:

1) que les mandats des trois administrateurs:

- Dr. Martin Stockhausen, né le 19 novembre 1959 à Dortmund (Allemagne), demeurant à Sachsenring 81, D-50677 Köln, Allemagne,

- M. Nikolaus Brudny, né le 5 juillet 1962 en Allemagne, demeurant à Betastrasse 1, D-85774 Unterföhring, Allemagne,

- FIDCOSERV, S.à r.l., avec siège social au 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,

ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002 qui se tiendra en 2006.

2) que le mandat du commissaire aux comptes de la Société, KPMG AUDIT, établie et ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002 qui sera tenue en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073959.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**TAURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 34.695.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2006*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 juin 2006:

1) que les mandats des trois administrateurs:

- Dr. Martin Stockhausen, né le 19 novembre 1959 à Dortmund (Allemagne), demeurant à Sachsenring 81, D-50677 Köln, Allemagne,

- M. Nikolaus Brudny, né le 5 juillet 1962 en Allemagne, demeurant à Betastrasse 1, D-85774 Unterföhring, Allemagne,

- FIDCOSERV, S.à r.l., avec siège social au 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,

ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2003 qui se tiendra en 2006.

2) que le mandat du commissaire aux comptes de la Société, KPMG AUDIT, établie et ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2003 qui sera tenue en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073961.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83951

**REPCO 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 110.742.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

- 1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 3) Monsieur Derek McDonald a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05405. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073975.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**DARWIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 70.024.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Ce bilan annule et remplace le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(073990.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**DARWIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 70.024.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Ce bilan annule et remplace le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04845, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(073987.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**DARWIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 70.024.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(073982.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**OPTIMAX GROUP HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 28.445.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société  
tenue en date du 13 juillet 2006 à 9.00 heures au siège social de la société*

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur John Geddes, résidant professionnellement à Rue de Suisse 39, Bte 13, B-1060 Bruxelles avec effet au 29 mars 2006, et nomme en ses lieux et place Monsieur David G. Demetrius, né le 22 août 1947 à Reading, Angleterre, résidant professionnellement à Luxor Park 14, B-1160 Bruxelles. Son mandat prend effet au 29 mars 2006 et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073977.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**OPTIMAX GROUP HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 28.445.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour la société

Signature

(073973.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**REPCO 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 110.756.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,

2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,

3) Monsieur Derek McDonald a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073978.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---